

## **DECISION DU PRESIDENT**

## PORTANT CRÉATION D'UNE VACATION POUR L'INTERVENTION D'UN CONFÉRENCIER À LA MÉDIATHÈQUE DE L'ABBAYE-NELSON MANDELA À CRÉTEIL

Le Président,

**VU** le code général des collectivités territoriales et notamment l'article L.5211-10 qui prévoit à son sixième alinéa que le Président peut recevoir délégation d'une partie des attributions du conseil de territoire ;

**VU** la loi n°2015-991 du 7 aout 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République et notamment l'article 59 ;

**VU** la délibération du conseil de territoire n°CT2016.3/020 du 9 mars 2016 relative à la rémunération des vacataires au sein des équipements culturels ;

**VU** la délibération du conseil de territoire n° CT 2016.7/098-1 du 6 juillet 2016 modifiée relative aux attributions déléguées au Président ;

**CONSIDERANT** que l'Etablissement public territorial souhaite proposer une conférence aux professionnels du réseau des médiathèques sur les moyens de surpasser la prédestination culturelle ;

**CONSIDERANT** qu'il est nécessaire de recourir à un intervenant extérieur pour l'organisation de cette rencontre ;

CONSIDERANT qu'à cet égard, il convient de créer une vacation ;

## **DECIDE**

ARTICLE 1: Une vacation de cinq services est créée pour une conférence avec Monsieur Thomas Branthôme, sur les moyens de surpasser la prédestination culturelle à la médiathèque de l'Abbaye-Nelson Mandela à Créteil, le lundi 3 juin 2019.

**ARTICLE 2**: La rémunération de cet intervenant s'élève à 350 € nets (trois cent cinquante euros);

**ARTICLE 3**: Copie de la présente décision sera adressée à :

- Monsieur le Préfet du Val-de-Marne ;
- Madame la comptable de la Direction Générale des Finances Publiques.

Informations sur l'accusé de réception	
Envoyé à	Préfecture de Créteil
le	31/05/19
Accusé réception le	31/05/19
Numéro de l'acte	DC2019/349
Identifiant télétransmission	094-200058006-20190403-lmc110320-AU-1-1



Publication en sera faite dans les formes requises pour les délibérations du conseil de territoire.

Communication en sera donnée au conseil de territoire lors de sa séance la plus proche.

Fait à Créteil, le 31 mai 2019.

Le Président,



Signé Laurent CATHALA

Informations sur l'accusé de réception	
Envoyé à	Préfecture de Créteil
le	31/05/19
Accusé réception le	31/05/19
Numéro de l'acte	DC2019/349
Identifiant télétransmission	094-200058006-20190403-lmc110320-AU-1-1